



VILLAGE DE NOËL

FICHE D'INSCRIPTION

VILLAGE DE NOËL

PLACE DE FRANCE

DU 20 AU 29 DECEMBRE 2024

Superficie du chalet : 6x2m

Prix : 40€/jour

Ce tarif comprend :

- *Le droit de place pour la période du 20 au 29 décembre (sauf le 25 décembre) dans un chalet en bois équipé conformément au descriptif technique et installé par les services techniques de la ville, sur la Place de France.*
- *La consommation électrique*
- *La remise des clés pour votre installation, se fera le jeudi 18 décembre dès 9h*
- *Le démontage, se fera dès le mardi 31 décembre de 9h à 11h*
- *La surveillance de nuit*

Horaires

11h00 – 21h30 tous les jours sauf :

Le vendredi 20 décembre (1^{er} jour) : 17h00 – 21h30

Le mardi 24 décembre : 11h00 – 17h00

Le mercredi 25 décembre : Fermé

Le dimanche 29 décembre : 11h00- 17h00

Fiche d'inscription à renvoyer à l'adresse mail

evenementiel@mairie-mandelieu.fr

Au plus tard le 30 Septembre 2024 (inclus)

Les dossiers de candidatures seront soumis à une commission d'attribution qui désignera les stands retenus.

LE COMMERÇANT S'ENGAGE A :

- Mettre tout en œuvre pour que le chalet soit prêt à l'accueil du public à 11h00, vendredi 20 décembre, aux horaires indiquées
- Présenter un chalet décoré sur le thème de « Noël traditionnel en famille » ainsi qu'un étiquetage harmonieux
- S'équiper d'un adaptateur pour prise P17 mâle et d'une rallonge électrique
- S'engager à respecter toutes les mesures sanitaires imposées par les organismes compétents
- A respecter toutes les mesures de sécurité imposées par les organismes compétents
- A rendre un chalet vidé de toute denrée ou produit et entièrement nettoyé

PIECES A FOURNIR :

- La fiche d'inscription comprenant le descriptif précis des produits ou services proposés, dûment complétée
- Plusieurs photos du stands ou food-truck, ainsi que les produits qui seront proposés
- Licences temporaire de débit de boissons (si vente de boissons alcoolisées) en contactant le guichet du commerce à l'adresse suivante : commerces@mairie-mandelieu.fr . Les boissons alcoolisées devront impérativement être inférieures à 18°
- Pièce d'identité indiquant la nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou carte de résident pour les étrangers
- Un certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle spécifiant la garantie pour participer aux marchés en cours de validité. Elle doit couvrir tout dommage corporel et matériel causé à quiconque par lui-même, ses préposés ou son matériel
- La copie d'inscription au RC et des sociétés de moins de 3 mois
- Carte de commerçant ambulant

BESOIN EN ALIMENTATION ELECTRIQUE :

Merci de bien vouloir remplir la fiche en complément des besoins en électricité des équipements qui seront présents dans le chalet. Merci d'être le plus précis possible en indiquant la puissance de chaque équipement ainsi que la prise nécessaire (monophasé ou triphasé).

Si cette fiche n'est pas transmise en complément de celle de l'inscription, votre dossier ne sera pas pris en compte.